

EUROPE



ACTUALITÉ DU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE

N° 10 - OCTOBRE 2013

23^e ANNÉE - ISSN 1163-8184

SOUS LA DIRECTION DE :
Laurence IDOT et Denys SIMON

Repère 9
Alertes 56 à 59
Étude 8
Commentaires 389 à 431

Notamment ce mois-ci :

> COMMENTAIRES

389 Droits fondamentaux

Kadi II : suite et fin
(CJUE, 8^e ch., 18 juill. 2013)
par Denys SIMON (p. 14)

399 Circulation des personnes

Bourses d'études
(CJUE, 3^e ch., 18 juill. 2013)
par Valérie MICHEL (p. 22)

405 Communications électroniques

Retransmission des événements sportifs
(CJUE, 3^e ch., 18 juill. 2013)
par Denys SIMON (p. 26)

409 Concurrence

Cartels et notion d'entreprise
(CJUE, 3^e ch., 11 juill. 2013
(4 arrêts))
par Laurence IDOT (p. 31)

418 Politique sociale

Effets du transfert d'entreprises
(CJUE, 3^e ch., 18 juill. 2013)
par Laetitia DRIGUEZ (p. 37)

420 Propriété intellectuelle

Droits d'auteur et compensation équitable pour copie privée
(CJUE, 2^e ch., 11 juill. 2013)
par Laurence IDOT (p. 38)

421 Propriété intellectuelle

Brevetabilité des produits pharmaceutiques et accord ADPIC
(CJUE, 8^e ch., 18 juill. 2013)
par Denys SIMON (p. 39)

Citoyenneté européenne

8 L'initiative citoyenne européenne un an après l'entrée en vigueur du règlement (UE) n° 211/2011 : un tableau en clair-obscur

Étude par Julie DUPONT-LASSALLE, *maître de conférences à l'université de La Réunion, Faculté de droit et d'économie, membre du Centre de recherche juridique (EA 14)* (p. 4)

C'est le règlement (UE) n° 211/2011 relatif à l'initiative citoyenne européenne qui a fixé les conditions pour que l'instrument créé à l'article 11, paragraphe 4, UE s'épanouisse dans le système juridique de l'Union européenne. Dès son adoption, ce règlement a suscité des réserves. Après cette première année d'application, certaines critiques demeurent, notamment en raison des difficultés qui ont entouré sa mise en œuvre. Les impressions ne sont toutefois pas tranchées et les points positifs de cette année écoulée tempèrent les objections.

Politique sociale

9 Limites d'âge dans la fonction publique : une occasion manquée pour le Conseil d'État d'interroger la Cour de justice ?

Repère par Denys SIMON (p. 1)

Propriété intellectuelle

36 Nouvelle étape dans la mise en place de la juridiction unifiée sur le brevet unitaire (JUB)

Focus par Laurence IDOT (p. 2)

Sommaire

P. 1 Repère

Limites d'âge dans la fonction publique : une occasion manquée pour le Conseil d'État d'interroger la Cour de justice ? n° 9

P. 2 Alertes n° 56 à 59

P. 4 Étude

L'initiative citoyenne européenne un an après l'entrée en vigueur du règlement (UE) n° 211/2011 : un tableau en clair-obscur n° 8

Commentaires

P. 14 Ordre juridique de l'Union

- Droits fondamentaux
 - └ Mesures antiterroristes n° 389

P. 17 Système juridictionnel de l'Union

- Recours en annulation
 - Entités infra-étatiques n° 390
 - Demande reconventionnelle n° 391
- Renvoi préjudiciel
 - Obligation/faculté de renvoi n° 392
- Réexamen
 - Retour devant le Tribunal n° 393
- À noter également n° 394 et 395

P. 21 Marché intérieur

- Circulation des marchandises
 - Santé publique et protection du consommateur n° 396
 - Organismes génétiquement modifiés et alimentation animale n° 397
- Union douanière
 - Entrepôt douanier et vol de marchandises n° 398
- Circulation des personnes
 - └ De la justification des restrictions à l'obtention de bourses d'études n° 399
- Liberté d'établissement
 - Transfert de siège social et imposition différenciée n° 400
- Prestation de services
 - Champ d'application de la directive « services » n° 401
 - Prestations de soins transfrontalières n° 402
 - Offre conjointe comportant un service financier n° 403
- Marchés publics
 - Application ratione temporis des directives marchés publics n° 404

- Communications électroniques
 - └ Retransmission des événements sportifs n° 405
- Télécommunications
 - Conformité de la législation italienne avec la directive services de médias audiovisuels n° 406

P. 29 Politiques et actions de l'Union

- Agriculture
 - Principe de précaution et évaluation des risques n° 407
 - Transports
 - Transport ferroviaire n° 408
 - Concurrence
 - └ Cartels, notion d'entreprise et valeur des lignes directrices n° 409
 - Cartels, sanctions et droits fondamentaux n° 410
 - Licéité des codes de déontologie n° 411
 - Droits des plaignants n° 412
 - Aides d'État
 - Modernisation du contrôle n° 413
 - Mesures fiscales antérieures à l'adhésion d'un État membre n° 414
 - Fiscalité
 - Droit à déduction de TVA n° 415
 - Droit à déduction de TVA n° 416
 - Droits d'accises n° 417
 - Politique sociale
 - └ Effet du transfert d'entreprise sur les droits conventionnels des salariés n° 418
 - Propriété intellectuelle
 - Marque communautaire complexe n° 419
 - └ Droits d'auteur et compensation équitable pour copie privée n° 420
 - └ Brevetabilité des produits pharmaceutiques et Accord ADPIC n° 421
 - Protection des consommateurs
 - Publicité trompeuse et publicité comparative n° 422
 - Assurances
 - Droit à indemnisation et insolvabilité de l'assureur n° 423
 - À noter également n° 424 à 430
- ### P. 43 Droit international privé de l'Union
- Règlement « Bruxelles I »
 - Compétence en matière délictuelle n° 431

La Rédaction attire l'attention plus particulière des lecteurs sur l'importance des articles dont le titre est précédé d'un filet

Ce numéro comporte deux encarts jetés pour « Lancement Ejournal revues » et un autre pour « Droit pénal »